

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 26 Novembre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

Date de la convocation : 23 novembre 2020

Date d'affichage : 23 novembre 2020.

Le 26 novembre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 23 novembre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Salle polyvalente sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE, M. TOUTAIN Éric, Mme TALBOT Christine.

Absents : Mme OSMONT Marie-Claire, M. ZEDDE Alain, Mme LECOQ Annie.

Mme LECOQ Annie a donné pouvoir à M. GAUDICHON Vincent,
M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme TALBOT Christine,

Secrétaire de séance : M. Vincent GAUDICHON**2020/103 – RÉTROCESSION DES PARTIES COMMUNALES DU LOTISSEMENT DU CHAPITRE**

Mme LECOQ et M. GAUDICHON ne prendront pas part au vote, s'agissant de colotis de ce lotissement, il y aura donc 16 votants.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que suite à la dernière séance du Conseil Municipal, 45 courriers de demande de rétrocession des espaces verts et de tous les réseaux y compris la voirie, dans le domaine communal ont été réceptionnés par la Mairie.

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes Inter-Caux Vexin devra être consultée au préalable (la voirie étant de leur compétence) avant d'entériner la décision.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **VOTE l'accord de principe** de rétrocession des espaces verts et de tous les réseaux y compris la voirie, dans le domaine communal.

A ROUMARE, 26/11/2020

pour extrait conforme

Le MAIRE



Josiane LELIEVRE